

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V. 500 Vœu relatif à la mémoire de Georges Candilis.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'œuvre très riche de Georges Candilis (1913-1995), grande figure de l'architecture et de l'urbanisme du XXe siècle, à qui l'on doit le quartier emblématique du Mirail à Toulouse ou encore l'ambitieuse opération des Carrats à Port Leucate, village de vacances, lancée dans le cadre de la Mission Racine en vue de développer le littoral méditerranéen ;

Considérant son étroite collaboration avec Le Corbusier sur le projet d'Unité d'habitation de Marseille - aussi connue sous le nom de la « Cité radieuse » -, dont il dirigea le chantier avec l'architecte américain Shadrach Woods (1923-1973) ;

Considérant que G. Candilis et S. Woods dirigèrent le bureau africain de l'ATBAT (Ateliers des bâtisseurs), structure fondée en 1945 par Le Corbusier, Vladimir Bodiansky et André Wogensky, qui regroupe architectes et ingénieurs ;

Considérant qu'avec d'autres architectes, il mit en place une architecture inédite - fruit de longues réflexions - qualifiée de « proliférante » visant à produire de nouvelles typologies d'habitats en fonction de la sociologie des habitants, notamment les plus pauvres ;

Considérant qu'il a développé l'idée d'un habitat pour le plus grand nombre et s'est consacré à la conception de programmes de logements de grande ampleur ;

Considérant l'important patrimoine architectural qu'il lègue, dont une partie est classée « Patrimoine du XXe siècle » ou aux Monuments historiques ;

Considérant qu'il a vécu une grande partie de sa vie au 17, rue Campagne Première dans le 14e arrondissement de Paris ;

Sur proposition de Fadila MEHAL, Julien BARGETON, Anne-Christine LANG, Thomas LAURET et Didier GUILLOT,

Émet le vœu :

- Qu'une plaque en hommage à Georges Candilis puisse être apposée au 17, rue Campagne Première (14e).